

Conditions générales du programme Road to Leader – Europe

Conditions générales du programme Road to Leader

Les présentes Conditions générales (ci-après désignées par les « Conditions générales » et/ou « L'Accord ») régissent le Programme ROAD TO LEADER (ci-après désigné par le « Programme » et/ou la « Promotion »). Le PROGRAMME est géré par "). Amare Europe B.V.; ses sociétés affiliées ou filiales opérant en Europe (ci-après désignées par « Amare », « Amare Global » ou « L'Entreprise »). Pour pouvoir participer au PROGRAMME, le Brand Partner Amare s'engage à respecter les Conditions générales suivantes.

1. Éligibilité, période de qualification, participation et récompenses

En participant au PROGRAMME, le Participant approuve l'intégralité des Conditions générales du présent document, qui sont définitives et exécutoires. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

Le PROGRAMME débute le 1er juillet 2024 à 00:00:01 CET et se poursuivra jusqu'à ce que AMARE décide de l'interrompre à sa seule discrétion ; AMARE se réserve le droit de modifier les récompenses à tout moment et pour quelque raison (veuillez consulter la section V CONDITIONS GÉNÉRALES ci-dessous pour obtenir de plus amples détails). Le PROGRAMME se limite aux participants résidant dans les pays participants.

Les Participants se qualifiant dans les conditions définies aux présentes sont éligibles pour participer au PROGRAMME. Ils peuvent ainsi recevoir des Récompenses (comme énoncé ci-dessous) en exécutant des actions précises (comme indiqué ci-dessous) pendant la Période de qualification.

2. Définitions

Période de bonus mensuelle : Période de commission allant du premier au dernier jour du mois civil.

Rang payé : Rang auquel le Participant se qualifie dans la Période de bonus mensuelle. Les rangs sont déterminés en fonction de la capacité des participants à atteindre un volume spécifique et satisfaire des exigences de structure comme indiqué dans le Plan de compensation de Amare.

Career Rank (Rang de carrière): Plus haut Rang payé historiquement atteint par le Participant chez Amare. Un Brand Partner atteint un nouveau Career Rank en satisfaisant les exigences de rang payé pour un rang qu'il n'a jamais atteint. Un Brand Partner atteignant un Career Rank sur plusieurs rangs au-delà de son Career Rank précédent saura réputé avoir atteint tous les niveaux jusqu'à son nouveau Career Rank.

Date de début d'inscription : Date d'inscription du Participant ou du moment où ce dernier procède à une mise à niveau de son compte vers un compte de Brand Partner et passe une commande contenant la Brand Partner Business License.

3. Participation

AMARE se réserve le droit de prendre la décision finale concernant tout ajustement. Le Participant ne peut gagner qu'une récompense à chaque Rang listé. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires et collectées pour pouvoir valider la Récompense. La valeur du ou des Prix peut être considérée comme un revenu imposable aux Participants et tout impôt est la responsabilité des Participants. Les Récompenses monétaires sont versées durant la Période de commission mensuelle Amare. Les paiements sont effectués avec le versement des Commissions mensuelles le mois suivant l'accomplissement des exigences du Programme. Les Participants débiteront à la période requise pour maintenir chaque Career Rank atteint lors de leur progression sur plusieurs Career Ranks au cours d'un mois et peuvent remporter des récompenses en même temps en satisfaisant les exigences pour un rang supérieur. Veuillez consulter les exemples hypothétiques suivants fournissant un aperçu des exigences du Programme.

Tableau A : Road to Leader

Rang	Récompense
Silver – Atteignez le rang Silver trois fois dans les cinq mois suivant le premier mois au cours duquel le Nouveau Career Rank Silver est atteint	Versement unique de 400 € sur votre compte bancaire.
Gold – Atteignez le rang Gold trois fois dans les cinq mois suivant le premier mois au cours duquel le Nouveau Career Rank Gold est atteint.	Versement unique de 800 € sur votre compte bancaire.
Platinum – Atteignez le rang Platinum trois fois dans les cinq mois suivant le premier mois au cours duquel le Nouveau Career Rank Platinum est atteint.	Versement unique de 1 600 € sur votre compte bancaire.

Exemples hypothétiques

Progression de plusieurs rangs : Un Brand Partner avec un Career Rank Silver atteint le nouveau rang de carrière Platinum. Pour remporter la récompense Platinum de 1 600 €, il doit atteindre le rang payé minimum Platinum trois fois lors des cinq prochaines Périodes de bonus mensuelles. Le Brand Partner reçoit également la récompense Gold de 800 € dans la mesure où les exigences Gold ont été satisfaites au cours de la même période. La Récompense en cas d'obtention du Rang Platinum à trois reprises sur les cinq Périodes de bonus mensuelles s'élève au total à 2 400 €. (1 600 € pour Platinum + 800 € Gold).

Progression de plusieurs rangs : Un Brand Partner avec le Career Rank Bronze atteint un nouveau Career Rank Gold lui permettant de remporter les récompenses pour les rangs Silver et Gold en atteignant le rang payé Gold trois fois supplémentaires pendant les 5 Périodes de bonus mensuelles. Si le Brand Partner échoue à atteindre le rang Gold, mais qu'il souhaite toujours recevoir la récompense Silver de 400 €, il doit atteindre au minimum le rang payé Silver trois fois pendant les cinq Périodes de bonus mensuelles pendant lesquelles il a atteint pour la première fois le rang carrière Gold. La récompense dans cet exemple s'élèverait à 400 € en cas de satisfaction des exigences Silver. Le Brand Partner n'est pas en mesure de remporter les récompenses pour le Rang Gold et peut par la suite remporter des récompenses au Rang Platinum.

4. Processus de transition et de fin

1.1 Durée du programme

Le programme ROAD TO LEADER se poursuivra sous sa forme actuelle jusqu'à la fin octobre 2026.

- Les Brand Partners doivent avoir commencé leur premier mois dans le programme ROAD TO LEADER au plus tard en octobre 2026.
- L'exigence de compléter 4 mois sur 6 du programme restera en vigueur.
- Aucune nouvelle inscription au programme Road to Leader ne sera autorisée à partir du 1er novembre 2026.

1.2 Période de paiement

- Pour les Brand Partners qui commencent leur premier mois en octobre 2026, les paiements ROAD TO LEADER se poursuivront jusqu'à la fin mars 2027.
- Aucun autre paiement ne sera effectué dans le cadre du programme ROAD TO LEADER après cette date.

1.3 Délai pour atteindre un rang

- À partir d'octobre 2026, la poursuite de nouveaux parcours de rang dans le programme ROAD TO LEADER ne sera plus prise en compte.

- Les promotions de rang obtenues en octobre 2026 ou après ne donneront pas droit au programme ROAD TO LEADER.

5. Conditions générales

Toute condition non définie aux présentes doit être comprise et interprétée comme énoncé, et utilisée dans les Politiques et procédures actuelles et le Plan de compensation de AMARE.

AMARE se réserve le droit de conserver ou refuser une ou l'ensemble des Récompenses en cas de non-respect des Politiques et procédures ou conditions de la Promotion de la part du Participant.

AMARE se réserve le droit de disqualifier un Participant à tout moment, à sa seule discrétion, en cas de comportement peu recommandable ou indésirable.

Les Récompenses peuvent uniquement être obtenues via les ventes/achats de produits Amare, comme indiqué dans le Plan de compensation et les Politiques et procédures Kyäni, et non grâce au recrutement de Brand Partners.

Le Participant s'engage à respecter les Politiques et procédures AMARE, mais aussi les Conditions générales du Contrat de Brand Partner/Client.

EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, LE PARTICIPANT ACCEPTE D'EXONÉRER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ AMARE ET SES MEMBRES, DIRECTEURS, EMPLOYÉS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS (COLLECTIVEMENT DÉSIGNÉS AUX PRÉSENTES PAR LES « PARTIES EXONÉRÉES ») CONTRE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER :

- UNE INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE SUR LA PROMOTION ;
- DES ERREURS TECHNIQUES LIÉES AUX ORDINATEURS, SERVEURS, FOURNISSEURS, TÉLÉPHONES OU LIGNES DE RÉSEAU ;
- DES ERREURS D'IMPRESSION ;
- DES ERREURS LORS DE L'ADMINISTRATION DE LA PROMOTION ;
- TOUT PRÉJUDICE CORPOREL OU DOMMAGE AUX PERSONNES OU À LA PROPRIÉTÉ POUVANT ÊTRE CAUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR LA PARTICIPATION À LA PROMOTION ET À TOUT ÉVÉNEMENT ASSOCIÉ. LE PARTICIPANT CONVIENT ÉGALEMENT QUE DANS TOUTE CAUSE D'ACTION, LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES EXONÉRÉES SERA LIMITÉE AU COÛT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION ET QUE LESDITES PARTIES EXONÉRÉES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLES POUR LES FRAIS D'AVOCAT. DE PLUS, LE PARTICIPANT RENONCE À SON DROIT D'EXERCER UN RECOURS POUR TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES PUNITIFS, CONSÉCUTIFS, DIRECTS OU INDIRECTS.

Le présent Accord est régi par les lois de Suède, indépendamment des principes de conflits de lois. En cas de litige entre Amare et les Brand Partners Amare nécessitant que l'une des parties intente une action en justice pour interpréter ou faire appliquer les modalités du présent Accord, ladite action pourra être intentée devant les tribunaux de Suède. En cas de litige, Amare et le Brand Partner peuvent recourir à d'autres mécanismes de règlement des litiges, comme la médiation ou l'arbitrage avant d'entreprendre toute action judiciaire. Amare se réserve le droit de résilier ou modifier les termes des présentes Conditions générales. Lesdits changements seront notifiés aux Participants via des publications sur le site Internet désigné et là où les présentes Conditions générales sont disponibles. Sauf mention contraire, tous les changements seront effectifs dès leur publication sur le site Internet. Dans les cas où lesdits changements affecteraient significativement la nature de la promotion, une période de transition sera mise en place pour accorder suffisamment de temps aux Participants pour adapter leurs plans.

Le Participant autorise l'Entreprise à utiliser son nom, sa photo, son histoire personnelle et/ou toute image issue des supports promotionnels ou publicitaires relatifs aux opérations de l'Entreprise et renonce à tout droit d'indemnisation pour ladite utilisation. Si un Participant ne souhaite pas figurer dans les documents de vente et marketing de Amare Global, il doit envoyer une demande officielle au Service de conformité de Amare Global. Si une clause quelconque des présentes Conditions générales est déclarée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. Aucune renonciation de tout terme ou toute condition énoncés dans les présentes Conditions générales de la part d'Amare n'est considérée comme une renonciation supplémentaire

ou continue dudit terme ou de ladite condition, ni comme une renonciation de tout autre terme ou condition. Le présent Accord sera fourni en anglais, garantissant ainsi son accessibilité et sa compréhension de la part de l'ensemble des Participants.

Amare fournira également une traduction dudit Accord à des fins de clarification des conditions de la présente Promotion. En cas de conflit entre la version anglaise et toute traduction, la version anglaise prévaudra.

Le Participant accepte que son nom et ses photos soient employés dans les émissions, dans la presse, dans les brochures et dans tout autre média sans recevoir une quelconque compensation. AMARE s'efforcera au mieux de respecter ma vie privée et de veiller à ce que toutes informations à caractère personnel capturées dans les photos et/ou vidéos seront utilisées conformément aux lois et réglementations applicables en matière de vie privée. Cependant, le Participant comprend que AMARE n'est pas en mesure de garantir une protection et confidentialité absolues quant à l'utilisation desdites photos et/ou vidéos. Le Participant dégage Amare Global, ses représentants, employés et personnels autorisés de toutes poursuites, actions, causes d'action, procédures et actions en responsabilité résultant ou se rapportant à l'utilisation, aux reproductions, à la distribution, à l'affichage ou à la publication des photos et/ou vidéos, incluant, sans toutefois s'y limiter, toute réclamation pour diffamation, atteinte à la vie privée et violation des droits de propriété intellectuelle. Le Participant garantit que toutes les déclarations faites aux présentes sont correctes et comprend que les Parties exonérées se sont fondées sur lesdites déclarations pour permettre au Participant de prendre part à la Promotion.

**Les participations à des voyages de motivation ainsi qu'à d'autres promotions commerciales ne sont pas typiques ni garanties. Toute qualification nécessite beaucoup de travail, de compétences, mais aussi d'atteindre des objectifs de ventes spécifiques. La plupart des gens ne se qualifient pas. En référant des clients, vous pouvez gagner des revenus supplémentaires significatifs basés sur les ventes réelles de produits. La plupart des gens nous rejoignent uniquement pour acheter des produits exceptionnels pour leur usage personnel et gagnent peu ou aucun revenu. Pour découvrir ce qui est possible, consultez notre Document de déclaration de revenus sur amare.com.*